

Décision

Générale

colonial

Décision n° 543 30/05/1951

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 mai 1951

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1951

Date du numéro
1 août 1951

TEXTE INTÉGRAL

M. Mussard (Louis), surveillant principal de 2e classe du Cadre local des Travaux publics, dont les intérêts matériels et de famille résident dans la Métropole, bénéficiera de la majoration de dépaysement au taux de 5 dixièmes pour compter du 1er janvier 1948, et au taux de 7,5 dixièmes pour compter du 1er janvier 1949.